



Rapport annuel d'activités

Bassins Versants du Dropt et des Affluents de Garonne

1er janvier au 31 décembre 2021

Poste de Technicienne Zones Humides – Manon LAINÉ



EPIDROPT

Adresse : 23 avenue de la Bastide 24500 EYMET

Tel : 05.53.57.53.42 **Email :** zh.dropt@orange.fr

Technicienne : zh.dropt@orange.fr / 07.86.78.08.15

SOMMAIRE

1	<i>RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION</i>	5
1.1	Présentation de la structure EPIDROPT	5
1.2	Le poste Technicienne Zones Humides	6
2	<i>BILAN D'EXÉCUTION DE LA MISSION ZONES HUMIDES</i>	7
2.1	Mission principale : Inventaire des zones humides sur le territoire	7
2.2	Autres actions	12
3	<i>BILAN D'EXÉCUTION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DES AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA GARONNE</i>	13
3.1	Rappel du contexte	13
3.2	Suivi de l'avancement du PPGCE	14
3.3	Mise en œuvre du PPGCE : programme d'actions 2022	14
3.4	Assistance technique en 2021 :	16
3.5	Autres actions menées sur le territoire des Affluents de Garonne	17
4	<i>AUTRES ACTIONS MENEES PAR LA TECHNICIENNE</i>	19
4.1	Communication	19
4.2	Animations et éducation à l'environnement	19
4.3	Soutien aux actions du syndicat	20
4.4	Réunions partenaires	20
5	<i>Bilans humains et matériels</i>	21
6	<i>Orientations pour 2022 (0,5 ETP)</i>	22

TABLES DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 : Organigramme d'EPIDROPT en 2021.	5
Figure 2 : Territoire d'Epidropt.....	6
Figure 3 : Illustration des inventaires Zones humides.....	8
Figure 4 : Cartographie des affluents de Garonne rive droite concernés par le PPGCE.	13
Figure 5 : Localisation du site d'étude et illustration des dépôts en amont de la grille de protection. 16	
Figure 6 : Localisation du site de travaux et photographie du secteur.....	17
Figure 7 : Photographie de l'affluent du Pimpin (à gauche) et des sources du Pimpin (à droite)	18
Figure 8 : Photographie des cours d'eau lors de la crue de Février 2021.	18
Tableau 1 : Synthèse des dates de prospections sur chaque secteur.....	9
Tableau 2 : Bilan des inventaires zones humides réalisés en 2021.....	10
Tableau 3 : Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides sur le territoire.....	11
Tableau 4 : Les différentes phases pour la mise en place de travaux.	15
Tableau 5 : Programme d'actions 2022 sur les affluents de Garonne (extrait du programme de travaux 2022 du Syndicat Mixte du Dropt Aval).	15
Tableau 6 : Nombre de jours passés sur les différentes actions en 2021.....	21
Tableau 7 : Orientation d'action pour l'année 2022.	22

1 RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION

1.1 Présentation de la structure EPIDROPT

Le poste de technicienne Zones Humides d'EPIDROPT a été créé le 1^{er} août 2019, il permet de compléter les compétences déjà présentes au sein du syndicat avec l'animation du PPGCE du Dropt et l'animation du SAGE Dropt. La technicienne précédente, Mme JANOTTO Célia, a quitté ses fonctions le 30 novembre 2021. Le 1 janvier 2021, une nouvelle technicienne a pris ses fonctions, Mme LAINÉ Manon.

EPIDROPT est un syndicat mixte ouvert composé de :

- deux syndicats de rivière : le Syndicat mixte du Dropt Amont et le Syndicat mixte du Dropt Aval,
- trois départements : la Dordogne, la Gironde et le Lot et Garonne.

Il est présidé par M. FARESIN Stéphane et est constitué de 5 agents :

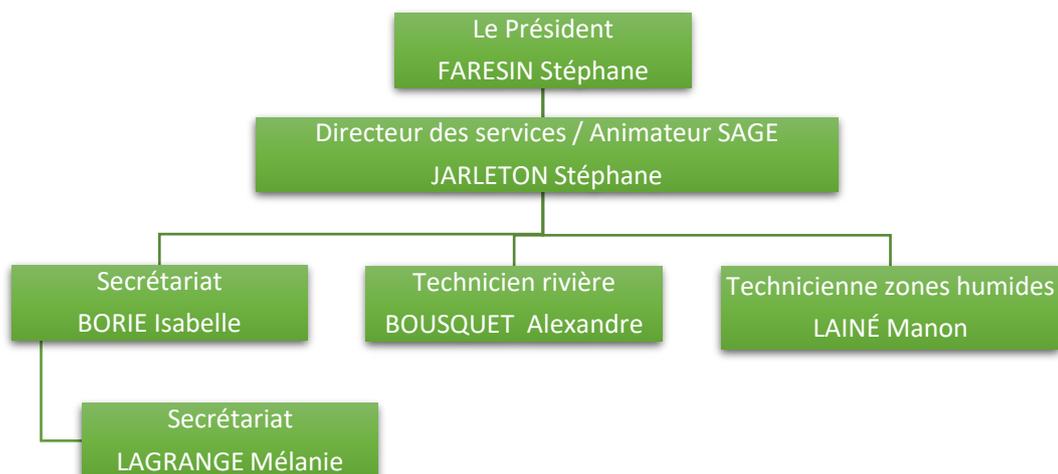


Figure 1 : Organigramme d'EPIDROPT en 2021.

EPIDROPT, dont le secrétariat est basé à Eymet (24), rassemble sur son territoire 3 départements, 15 EPCI et 182 communes.

Le territoire du syndicat EPIDROPT s'étend sur :

- Le bassin versant du Dropt, qui est le territoire historique. Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne, d'une longueur d'environ 130 km. Son bassin versant s'étend sur 1 341 km².
- Les bassins versants de 10 affluents rive droite de la Garonne d'une superficie totale de 95 km². Il s'agit des cours d'eau : le Lozide, le Pimpin, le Charros, le Rabaneau, le Pontet, le Plantey, le Flous-Siron, le Beaupommé et le Galouchey. Ce territoire a été intégré au territoire du Syndicat Mixte du Dropt Aval en 2018.

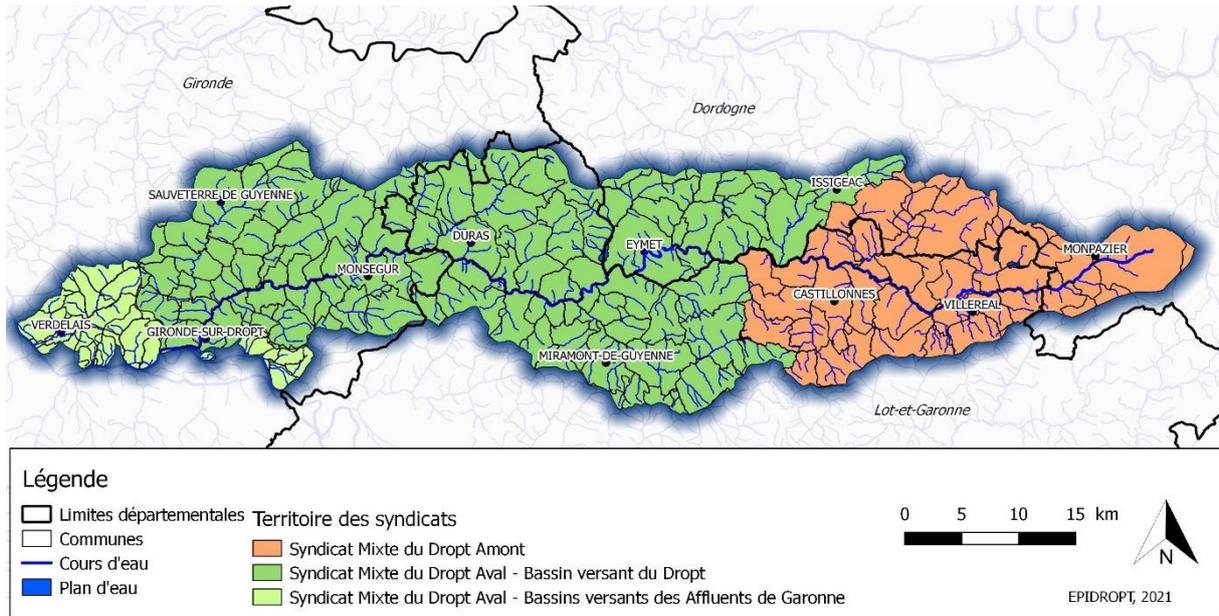


Figure 2 : Territoire d'Epidropt

EPIDROPT propose à ses adhérents plusieurs services dont l'assistance technique à l'entretien des rivières. EPIDROPT met à disposition de ses adhérents deux techniciens qui les assistent dans la mise en place des programmes de travaux, le montage des dossiers administratifs et financiers ainsi que pour le suivi de chantier. L'assistance technique est également portée aux propriétaires dans leurs démarches règlementaires et leur projet de travaux sur cours d'eau. D'autre part, chaque structure faisant partie d'EPIDROPT est maître d'ouvrage. En 2021, la technicienne a assisté 2 syndicats de rivières : le Syndicat Mixte du Dropt Amont et le Syndicat Mixte du Dropt Aval.

1.2 Le poste Technicienne Zones Humides

Le poste de Technicienne Zones Humides Amont comprend 2 missions principales :

- Le suivi et la réalisation de la mission « Zones Humides » sur l'ensemble du territoire d'Epidropt (bassins versants du Dropt et des Affluents de Garonne).
- Le suivi et la mise en œuvre du PPGCE « Affluents de Garonne », sur les bassins versants concernés uniquement (territoire du Syndicat Mixte du Dropt Aval).

La technicienne peut également être amenée à venir en renfort de ces collègues sur les autres missions du syndicat.

Les moyens matériels mis à disposition pour les missions de technicienne zones humides sont :

- Voiture de service
- Ordinateur et matériels de bureau
- Téléphone portable
- Equipements de terrain (habits et petits matériels)
- Tarière manuelle et gouttière graduée

2 BILAN D'EXÉCUTION DE LA MISSION ZONES HUMIDES

2.1 Mission principale : Inventaire des zones humides sur le territoire

La mission principale est d'inventorier l'ensemble des zones humides du bassin versant du Dropt. Actuellement, les zones sont classées potentiellement humides. Notons que territoire des Affluents de Garonne n'est pas concerné puisqu'un inventaire récent a été mené par le bureau d'étude SEGI dans le cadre de l'état initial du PPGCE en cours d'élaboration.

Le SAGE Dropt a été adopté le 22/09/2021 par la CLE (arrêté d'approbation en fin d'année 2021). Il comprend une règle afin de permettre la préservation et la protection des zones humides de plus de 1 000 m² sur son périmètre.

2.1.1 Méthodologie

Les inventaires répondent aux cahiers des charges du FMA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne nommé « Préalocalisation et inventaire des zones humides, Cartographie et caractérisation bassin Adour Garonne, Version du 01/01/2020 ».

Les étapes de travail sont :

1) Définition des Zones d'Etude (ZE) :

Pour chacun des bassins versants concernés, les zones d'études ont été définies sur QGIS au bureau. Il s'agit des zones dans lesquelles l'étude va être menée. Elles correspondent à une emprise large autour du réseau hydrographique.

2) Délimitation des Zones Humides Probables (ZHP)

Par la suite, dans chaque ZE définie, les ZHP sont délimitées sur QGIS au bureau. Il s'agit de délimiter les secteurs qui, selon les données disponibles, sont susceptibles d'être humides. Cette délimitation est basée sur :

- Les données existantes (SAGE Dropt, DOCOB Natura 2000, CEN Nouvelle Aquitaine)
- Les ortho-photos
- Le Modèle Numériques de Terrain MPH (Milieux potentiellement humides)

3) Préparation de la phase terrain

A la suite de ces délimitations sur le logiciel cartographique, la préparation du terrain est faite. Avant chaque inventaire :

- des cartes en vue aérienne avec les délimitations des ZE et ZHP sont éditées et imprimées,
- les fiches terrain « pédologie » sont imprimées (fournie en annexe 1),
- les communes et les délégués au syndicat de chaque communes concernées sont informés par mail 15 jours amont de la réalisation des prospections,
- le logiciel de saisie des points GPS sur le terrain (QField) est mis à jour (ajout des nouvelles données si besoin).

4) Réalisation des inventaires sur le terrain

Les inventaires sont réalisés sur le terrain à raison de 2 à 4 jours de terrain par semaine. La technicienne est seule ou accompagnée d'un(e) stagiaire.

Le terrain consiste à longer les cours d'eau dans les ZHP définies au préalable. Dans ces enveloppes sont réalisés des sondages pédologiques visant à définir les enveloppes humides existantes. Pour

rappel, c'est le critère pédologique qui est principalement utilisé pour ces inventaires. L'utilisation d'un seul critère (flore ou pédologique) est possible suite au changement de la réglementation (26 juillet 2019) qui acte l'utilisation de critère de détermination des zones humides alternatif. Dans le cas de présence d'habitat humide (ex : aulnaies-frênaies), la délimitation est basée sur la végétation uniquement. Ce cas de figure reste minoritaire dans les inventaires réalisés.

Pour chaque zone humide :

- des photos de l'environnement et, si existant, du sondage pédologique sont prises et référencées.
- Les enveloppes humides définies sont tracées sur les cartes papiers
- Le sondage est référencé par un point GPS sur QField. Si nécessaire, des points GPS sont pris pour la délimitation de la zone humide.



Figure 3 : Illustration des inventaires Zones humides

5) Saisie des données

A la suite du terrain, les données sont saisies :

- Les données Zones Humides (ZH) sont saisies via le projet QGis Gwern du FMA. L'ensemble des champs obligatoires sont saisis.
- Les données pédologiques sont saisies dans la couche « sondage_sol » du projet Gwern du FMA.
- Les photos sont triées et référencées pour chaque sondage et chaque zone humide.
- La couche ZHP est mise à jour afin de délimiter les ZHP qui n'ont pas pu être prospectées (non accessible).

6) Envoi et validation des données par le FMA.

Suite à la saisie, les données SIG et les photos sont transmises au FMA. Des échanges pour validation et mise en conformité des données peuvent avoir lieu.

2.1.2 Localisation des inventaires de 2021

En 2021, les secteurs sur lesquels des inventaires zones humides étaient prévus sont :

- La Vignague
- L'Escourou
- L'Escoussou
- L'Andouille
- Le Réveillou
- Le Ségur

- Le territoire de la Communauté de communes Réolais Sud Gironde
- Le Brayssou
- Le Dropt en amont de Villéral

2.1.3 Date des travaux en 2021

En amont de la réalisation des inventaires, la définition des Zones d'Etude (ZE) et la délimitation des Zones Humides Probables (ZHP) (étapes 1 et 2) ont été réalisées entre mars et avril.

Les inventaires se sont déroulés entre le mois de janvier et juillet. Trois secteurs n'ont pas été prospectés par manque de temps : L'Escourou / L'Andouille / Le Ségur. Le tableau suivant détaille les dates d'inventaires.

Notons que des inventaires non planifiés ont été réalisés sur le bassin versant de la Bournègue le 04 Mai 2021, sur les ZE définies en 2020.

Au total, les inventaires terrain représentent **38 jours de terrain**.

Les données ont été saisies au fil des inventaires entre les mois de janvier et juillet et se sont terminées au mois d'août 2021.

Les **données finales ont été envoyées au FMA le 04/10/2021** suite à des échanges et corrections réalisées en septembre 2021. Les données transmises à cette date regroupent les données récoltées en 2020 et 2021. En effet, en 2020 les données n'avaient pas été transmises au FMA.

Tableau 1 : Synthèse des dates de prospections sur chaque secteur.

Secteur d'étude	Date des inventaires
La Vignague	12, 20, 21 Janvier 02, 13, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 28, 29 Avril 09 Aout
L'Escoussou	22, 25, 29 Juin 01, 02 Juillet
Le Réveillou	07, 08, 09, 11, 16 Juin
Le Dropt, sur le territoire de la Communauté de communes Réolais Sud Gironde	12 Janvier 06, 28, 29, 30 Avril 06, 07, 12 Mai 06 Juillet
Le Brayssou (secteur 47)	04, 19, 20 et 21 Mai
Le Dropt, de la limite 24-47 à Villéral	26, 27, 28 Mai 18 Juin
La Bournègue	4 Mai 2021
L'Escourou	Non réalisé – report en 2022
L'Andouille	Non réalisé – report en 2022
Le Ségur	Non réalisé – report en 2022

2.1.4 Résultats

Le tableau 2, ci-après, dresse un bilan des inventaires réalisés en 2021. Au total :

- Les zones d'étude (ZE) définies représentent 13 464 ha dont 9 123 ha ont été inventoriés en 2021 (les bassins versants du Lescouroux, de l'Andouille et du Ségur n'ayant pas été inventoriés par manque de temps).
- Les zones humides probables (ZHP) définies représentent 5 083 ha, dont 3 179 ha ont fait l'objet d'un inventaire sur le terrain.

- 560 ha de zones humides ont été inventoriés et 470 sondages pédologiques ont été réalisés. Cela représente 6% de la zone d'étude (ZE) définie.

Les cartes des résultats des inventaires sont fournies en annexe 2.

Tableau 2 : Bilan des inventaires zones humides réalisés en 2021.

	Secteur d'étude	Surface (en ha)					Nombre de sondage	
		ZE	ZHP	soit % de la ZE	ZH	soit % de la ZE	Total	Humide
2021	L'Escourou	1 688,11	678,86	40,21	Non inventorié en 2021			
	L'Andouille	1 228,40	458,02	37,29	Non inventorié en 2021			
	Le Ségur	1 424,22	766,93	53,85	Non inventorié en 2021			
	TOTAL NON INVENTORIE	4 340,73	1 903,81	43,86	Non inventorié en 2021			
	La Vignague	3 602,19	1 529,49	42,46	241,47	6,70	155	97
	L'Escoussou	993,64	295,66	29,76	57,09	5,75	98	56
	Le Réveillou	774,38	229,62	29,65	38,83	5,01	61	28
	Le Dropt, territoire de la Communauté de communes Réolais Sud Gironde	1 731,99	622,21	35,92	59,01	3,41	42	19
	Le Brayssou (secteur 47)	902,66	228,29	25,29	52,78	5,85	55	28
	Le Dropt, de la limite 24-47 à Villeréal	979,80	240,39	24,53	106,55	10,87	56	33
	La Bournègue (Pontillou et Rieutord)	139,00	33,86	24,36	4,87	3,50	3	2
	TOTAL REALISE	9 123,66	3 179,52	34,85	560,60	6,14	470	263

2.1.5 Etat d'avancement

Les inventaires zones humides ont débuté en 2020. Le tableau ci-dessous dresse l'état d'avancement de la mission et le restant à faire.

Il apparaît :

- 8 bassins versants ont été intégralement prospectés,
- 3 secteurs ont été partiellement prospectés,
- 12 secteurs restent à prospecter sur le terrain.

Tableau 3 : Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides sur le territoire.

Secteur et bassin versant		Définition de la ZE	Définition de la ZHP	Inventaire et saisie des ZH	Année si inventaires réalisés	Longueur de cours d'eau (m)	Longueur cours d'eau prospecté (m)	Reste à réaliser (m)
Dropt	De la source à conf. Bournègue	Partiel	Partiel	Partiel	2020-21	200 703	53 578	147 125
	De la conf. Bournègue à la conf. du l'Escourrou	A faire	A faire	A faire		182 598	0	182 598
	De la conf. de l'Escourrou à conf. Dousset	A faire	A faire	A faire		120 182	0	120 182
	De la conf. du Dousset à la Garonne	Partiel	Partiel	Partiel	2021	120 182	66 126	54 056
Affluents Rive droite	Bournègue	Partiel	Partiel	Partiel	2020-21	68 120	17 724	50 396
	Banège	A faire	A faire	A faire		45 249	0	45 249
	L'Escourrou	Réalisé	Réalisé	A faire		54 337	0	54 337
	Ségur	Réalisé	Réalisé	A faire		43 463	0	43 463
	Brayssou	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2021	45 094	45 094	0
	Reveillou	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2021	26 709	26 709	0
	Malrome	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2020	27 966	27 966	0
	Dourdeze	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2020	72 079	72 079	0
	Dousset	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2020	29 800	29 800	0
	Vignague	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2021	83 590	83 590	0
Lane	A faire	A faire	A faire		9 883	0	9 883	
Affluents Rive gauche	Douyne de Ferrensac	A faire	A faire	A faire		31 753	0	31 753
	Douyne de Montauriol	A faire	A faire	A faire		49 386	0	49 386
	Lacalège	A faire	A faire	A faire		25 789	0	25 789
	Dourdenne	A faire	A faire	A faire		136 709	0	136 709
	Andouille	Réalisé	Réalisé	A faire		35 436	0	35 436
	Marquetot	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2020	19 190	19 190	0
	Escoussou	Réalisé	Réalisé	Réalisé	2021	31 353	31 353	0
	Courberieu	A faire	A faire	A faire		18 307	0	18 307
	Joncquet	A faire	A faire	A faire		8 529	0	8 529
	Guillaumet	A faire	A faire	A faire		9 773	0	9 773
Sautebouc	A faire	A faire	A faire		16 777	0	16 777	
TOTAL						1 512 955	473 207	1 039 747
						<i>soit en %</i>	31	69

Au total depuis 2020 :

- **650 sondages pédologiques ont été réalisés.**

- **1 479 ha de zones humides ont été cartographiées.**

2.1.6 Stagiaires

La réalisation de cette mission a été possible grâce à la présence de 3 stagiaires (de BTS GPN ou de Bac Professionnel GMNF) présents entre mars et juin 2021.

2.2 Autres actions

2.2.1 Transmission de données

Les données recueillies dans le cadre de cette mission ont été transmises, à la demande, à différentes intercommunalités qui sont en cours de révision de leur PLUi ou l'élaboration de PLU :

- Communauté de Communes Réolais Sud Gironde (Gironde). Une réunion a eu lieu le 12/01/2021 dans ce cadre.
- Communauté de Communes Portes Sud Périgord (Dordogne)
- Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (Dordogne)
- Communauté de Communes du Pays de Lauzun (Lot et Garonne)
- Commune d'Agnac, de Puysserampion et de Peyrière (Dordogne)

2.2.2 Appui technique

La technicienne est intervenue pour donner un appui technique à :

- La commune de Biron, dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain. La technicienne a réalisé une délimitation de zones humides (non règlementaire).
- M. DE FLOCHI, administré de Sérignac-Péboudou, dans le cadre mesures compensatoires. La technicienne a identifié des zones pouvant faire l'objet de mesures compensatoires.

2.2.3 Réunions

La technicienne a notamment suivi les réunions du SAGE Garonne (SMEAG) portant sur l'étude de la stratégie Zones Humides (réunion du 12/10/2021).

3 BILAN D'EXÉCUTION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DES AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA GARONNE

3.1 Rappel du contexte

Le Syndicat Mixte du Dropt Aval a récupéré la gestion des affluents orphelins de la rive droite de la Garonne. L'animation de ce plan de gestion fait partie des missions attribuées au poste de technicienne Zones Humides.

En mars 2019, l'appel d'offre pour l'étude du Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (PPGCE) de ces affluents ainsi que l'élaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est lancée. Le marché était prévu pour 24 mois, jusqu'à fin mars 2021 et approbation de la DIG par le préfet. Le bureau d'études SEGI, basé à Jonzac, a été retenu après délibération.

Le 30 septembre 2019, la réunion de lancement de l'étude a été réalisée pour les élus sur le territoire à Saint-Pierre-d'Aurillac (33).

Les cours d'eau concernés par l'élaboration du PPGCE sont les suivants (figure 4) :

- Bassin versant du Lozide (11,2 km²)
- Bassin versant du Pimpin (2,4 km²)
- Bassin versant du Charros (2,9 km²)
- Bassin versant du Beaupommé (19,2 km²)
- Bassin versant du Galouchey (51,9 km²)
- Bassin versant du Flous-Siron (3,5 km²)
- Bassins versants des affluents entre le Flous-Siron et le Galouchey (3,6 km²)

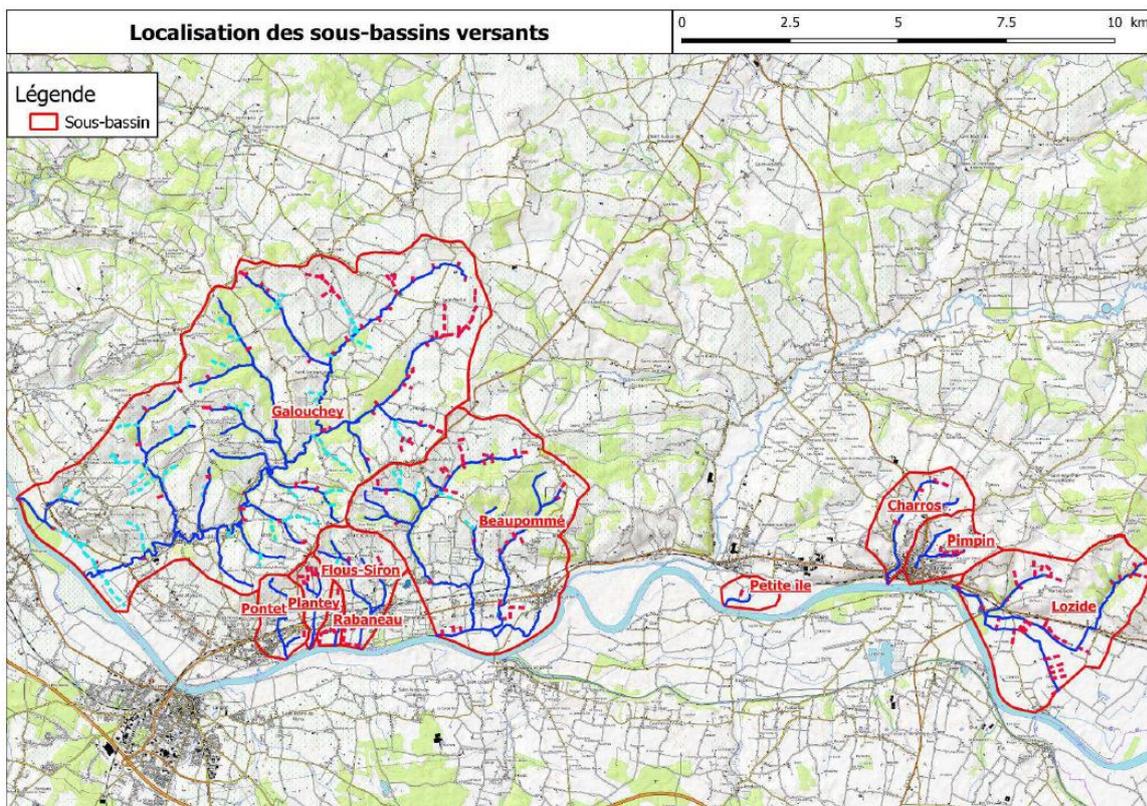


Figure 4 : Cartographie des affluents de Garonne rive droite concernés par le PPGCE.

Le linéaire total de cours d'eau est estimé d'après la BD Carthage à 95,3 km de cours d'eau environ. Cependant la DIG devra porter sur l'ensemble des cours d'eau de ces bassins versants.

Rappel des phases et réunions réalisées en 2019 et 2020 :

➔ Phase 1 « Etat des lieux et diagnostic »

- En amont du comité technique, la relecture de la phase 1 a été effectuée à deux reprises par Epidropt.
- Le 16/07/2020 : tenu du Comité technique de la Phase 1
- Prise en compte des remarques et modifications apportées par le comité technique.
- Transmission de l'ensemble des données de la phase 1 de l'étude (Rapport ainsi que différents Atlas : ouvrages, ZH, classification CE, écologique...) à Epidropt.
- Le 02/11/2020 : tenu du Comité de Pilotage de la Phase 1 (en visioconférence) validant la phase 1 et lançant la phase 2 de l'étude.

➔ Phase 2 « Hiérarchisation et du cadrage des objectifs »

- Lancement de la phase 2 du PPGCE suite au COPIL du 02/11/2020.

3.2 Suivi de l'avancement du PPGCE

En 2021, la technicienne a continué à suivre l'avancement de l'étude du PPGCE réalisée par le bureau d'étude SEGI.

La **phase 2** a été réalisée dans son ensemble :

- Le 04/02/2021, le Comité de Pilotage s'est réuni pour la phase 2. Les membres du COPIL présents ont hiérarchisé les enjeux sur le territoire.
- A la suite de cette réunion, le bureau d'étude SEGI a fini l'élaboration de la phase 2 du PPGCE.

La **phase 3** « Elaboration du PPGCE et du suivi-évaluation » a débuté en mars 2021 :

- Suite à l'envoi d'un premier plan très ambitieux et à un échange réalisé entre le syndicat et le bureau d'étude, la technicienne a réalisé des visites terrain pour valider la pertinence de certaines actions. Ces journées se sont déroulées le 08/07/2021, le 09/07/2021 et le 12/08/2021.
A la suite de ce travail, le bureau d'études a pu envoyer une première version de la phase 3 aux membres du Comité Technique.
- Le 07/09/2021, le Comité Technique s'est réuni en visioconférence. Suite à cette réunion, les remarques et modifications apportées ont été prises en compte par le bureau d'étude.
- Le 28/09/2021, le Comité de Pilotage s'est réuni pour la présentation et la validation de la phase 3 du PPGCE.
- Le 13/12/2021, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Dropt Aval a validé le PPGCE des Affluents de Garonne.

La **phase 4** « Rédaction de dossiers de DIG et Loi sur l'Eau » s'est déroulé en décembre 2021. La 1^{ère} version de la DIG a été envoyée par SEGI au syndicat le 20/12/2021.

3.3 Mise en œuvre du PPGCE : programme d'actions 2022

L'enquête publique portant sur la DIG et l'autorisation des travaux du PPGCE des Affluents de Garonne sera lancée en début d'année 2022. Un programme de travaux pourra être donc entrepris au cours du dernier trimestre 2022.

Dans cette optique, la technicienne a réalisé un programme de travaux pour l'année 2022 sur ce territoire.

Pour ce faire, les phases 1 et 2 de la démarche pour la mise en place de travaux ont été réalisées entre novembre et décembre 2021 :

- Phase 1 : Programmation de travaux : Relevé terrain / Elaboration du programme
- Phase 2 : Présentation et validation aux élus : Comité syndical du 13/12/2021.

Tableau 4 : Les différentes phases pour la mise en place de travaux.

Phase	Actions	Taches
Phase 1	Programmation de travaux	Relevé terrain
		Elaboration du programme
Phase 2	Présentation et validation aux élus	Réunion
Phase 3	Rédaction des dossiers de demande de subventions	Montage des dossiers
Phase 4	Rédaction des dossiers de consultations des entreprises	Rédaction de documents
Phase 5	Réunion publique / Information des riverains	Courrier
Phase 6	Suivi de chantier et maîtrise d'oeuvre	Suivi technique sur le terrain

Le programme est présenté dans le tableau 5.

Tableau 5 : Programme d'actions 2022 sur les affluents de Garonne (extrait du programme de travaux 2022 du Syndicat Mixte du Dropt Aval).

Programmation 2022 : Syndicat mixte du Dropt aval								
Travaux	Calcul du coût	CD 33	CD 24	CD 47	Région	AEAG	SM Dropt aval	Coût total en € HT
Restauration de la ripisylve du Galouchey aval	25 000	7500 30%			5000 20%	7500 30%	5 000 20%	25 000
Restauration de la ripisylve du Beaupommé aval et la Magdelaine aval	26 000	7800 30%			5200 20%	7800 30%	5 200 20%	26 000
Gestion des atterrissements sur le ruisseau de la Hoch	3 500	1050 30%					2450 70%	3 500
Enlèvement d'embacles sur le Galouchey/Beaupommé	3 000	900 30%			600 20%	900 30%	600 20%	3 000
Plantation de ripisylve sur le Pimpin amont	11 000	3300 30%			2200 20%	3300 30%	2 200 20%	11 000
Suppression de petit seuil sur le Galouchey	1 000	300 30%			200 20%	300 30%	200 20%	1 000
	69 500	20 850	0	0	13 200	19 800	15 650	69 500

3.4 Assistance technique en 2021 :

Compte tenu de l'absence de DIG actuellement, seules des actions d'assistance technique ont été réalisées en 2021.

3.4.1 Enlèvement d'alluvions sur le Pimpin - commune de La Réole

Le ruisseau du Pimpin s'écoule sur 1,4 km traverse la commune de La Réole. Après environ 1,2 km, le Pimpin devient souterrain avant de rejoindre la Garonne.

En amont immédiat de sa partie souterraine, une grille est placée sur le Pimpin pour limiter le risque d'amoncellement d'embâcles dans la partie souterraine du cours d'eau. Aujourd'hui, le Pimpin est fortement envasé et encombré en amont immédiat de cette grille. La commune de La Réole a donc sollicité le Syndicat Mixte du Dropt Aval pour réaliser des travaux de curage afin de restaurer la capacité hydraulique du ruisseau Pimpin et limiter le risque inondation des habitations à proximité.

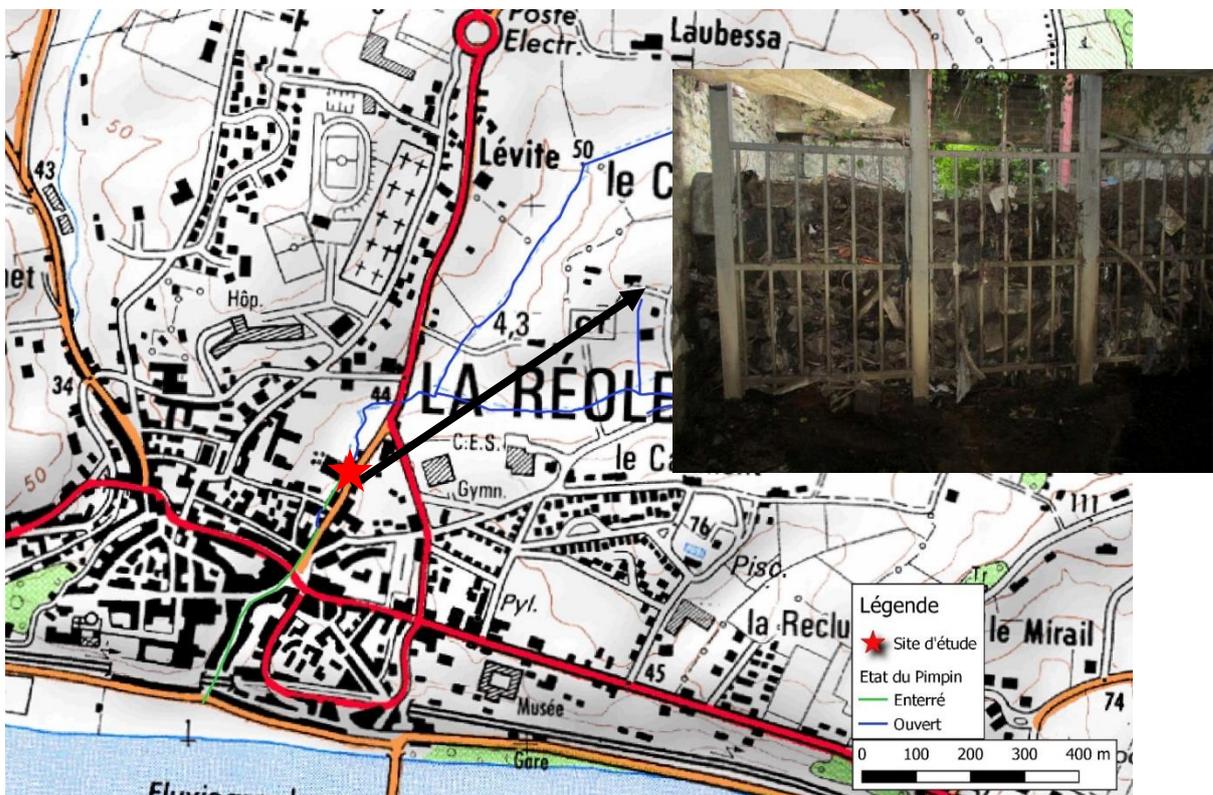


Figure 5 : Localisation du site d'étude et illustration des dépôts en amont de la grille de protection.

*Notons que la localisation du dernier tracé enterré est hypothétique (issu des données historiques disponibles).

Dans ce cadre, la technicienne a :

- préparé un dossier administratif (Loi sur L'Eau) pour la réalisation des travaux, qui reste non déposé aujourd'hui (en attente de l'acceptation des propriétaires).
- réalisé les devis pour la réalisation de l'analyse des sédiments par un laboratoire agréé (LPL).
- échangé avec les propriétaires concernés par les travaux à 2 reprises : le 16/03/2021 et le 04/10/2021.

Actuellement, les travaux n'ont pas abouti compte tenu du refus des propriétaires. Les démarches sont toujours en cours.

3.5 Autres actions menées sur le territoire des Affluents de Garonne

3.5.1 Demande de curage sur le Ruisseau du Mec - commune de Mongauzy

Le ruisseau du Mec, appelé Lozide après la RD1113, s'écoule sur 5,15 km. C'est un affluent rive droite de la Garonne. Après s'être écoulé sur les coteaux pendant environ 1,5 km, il rejoint la plaine de la Garonne où sa pente devient beaucoup moins forte. Le secteur de travaux est localisé en aval immédiat de la transition entre le secteur de coteaux et le secteur de plaine. Sur le secteur de travaux, le ruisseau du Mec est contraint entre une voie communale en rive gauche et des habitations en rive droite. Plusieurs ouvrages d'accès aux habitations le traversent. Lors d'épisodes pluvieux importants, l'eau arrivant des coteaux s'écoule rapidement vers la zone de plaine. Ces facteurs entraînent des inondations fréquentes de la voie communale, rendant problématique et dangereuse la circulation routière.

L'objectif du projet est de curer ponctuellement le ruisseau du Mec afin de retirer les atterrissements problématiques pour de limiter le risque inondation de la voie communale lors des épisodes pluvieux moyens à forts et restaurer le profil initial du cours d'eau.

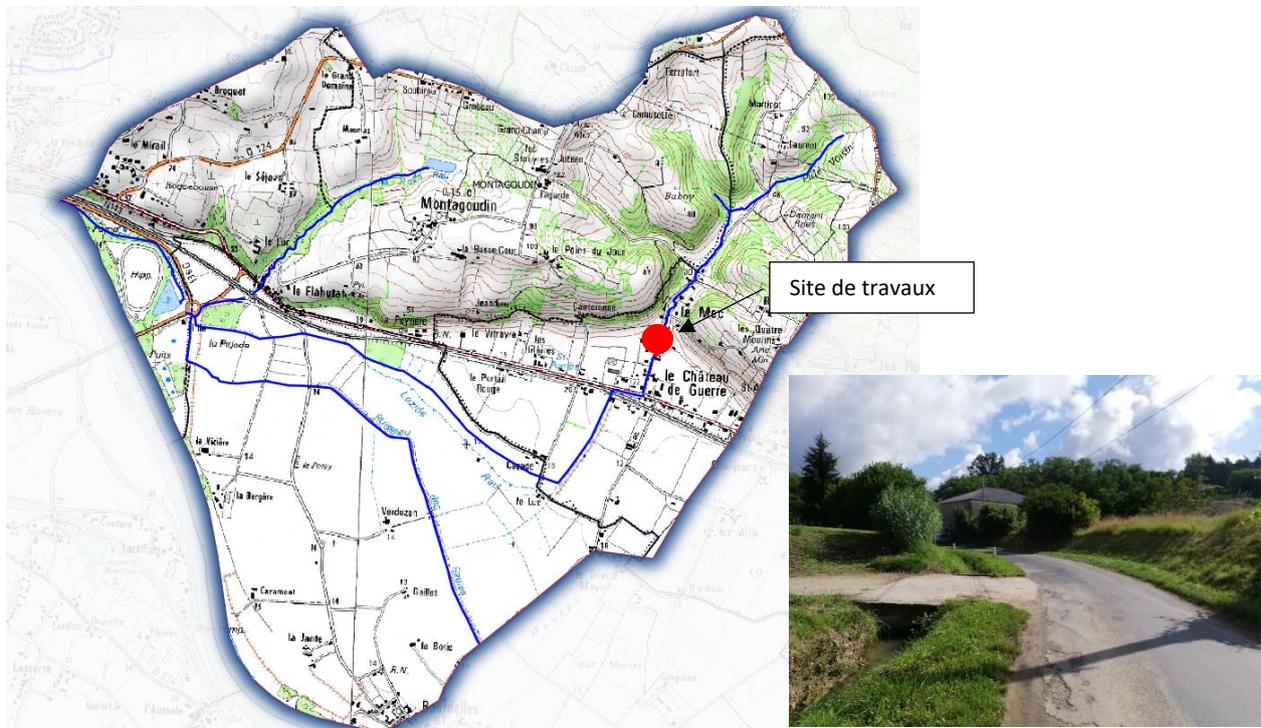


Figure 6 : Localisation du site de travaux et photographie du secteur.

Dans ce cadre, la technicienne a :

- Réalisé les relevés terrain nécessaires et préparé le dossier administratif (Loi sur L'Eau) pour la réalisation des travaux, qui a été réceptionné par les services d'Etat le 05/10/2021.
- Au 06/12/2021, les services de l'Etat n'ont pas fait de retour au Syndicat Mixte du Dropt Aval. Les travaux vont donc pouvoir être réalisés lors les conditions hydrologiques le permettront.

3.5.2 Demande de classement « Cours d'Eau » du Pimpin – commune de la Réole

Suite à la rédaction du PPGCE « Affluents de Garonne », il est apparu que le Pimpin n'était pas identifié comme cours d'eau par la DDTM 33.

Afin de classer cet écoulement comme cours d'eau, la technicienne a réalisé une visite terrain accompagnée des services de l'Etat le 18/02/2021.

Le Pimpin et son affluent rive droite sont maintenant identifiés comme cours d'eau par les services de l'Etat.



Figure 7 : Photographie de l'affluent du Pimpin (à gauche) et des sources du Pimpin (à droite)

3.5.3 Laisse de crue

Suite à la crue de la première semaine de février 2021, un suivi des crues a été réalisé sur les affluents de Garonne. Malgré les niveaux hauts de la Garonne, aucun débordement des affluents n'a été constaté.

Les observations ont été faites le 1 et 2 février 2021.



Le Pimpin à La Réole



Le Flous à Saint Pierre d'Aurillac



Le Beaupommé à Saint Martin de Sescas



Le Charros à La Réole

Figure 8 : Photographie des cours d'eau lors de la crue de Février 2021.

3.5.4 Assistance technique ponctuelle

La technicienne est intervenue sur plusieurs thématiques :

- Suite à une demande de la commune de La Réole, une réunion a été organisée pour clarifier les compétences du syndicat (GEMAPI) sur les cours d'eau du Pimpin et du Charros (le 02/03/2021).
- Suite à une demande de la commune de Semens, la technicienne a dressé une synthèse de la réglementation en cours d'eau en cas de pollution et de dépôts de déchets. Cette information a été relayée par mail à l'ensemble des communes du territoire.
- La commune de Saint Pierre d'Aurillac a contacté la technicienne à deux reprises à propos du fossé du « Trou d'Agace », lotissement des Vergers. La technicienne s'est rendue sur place.
- Suite à la demande de la commune de Caudrot, une réunion a été organisée avec la technicienne pour répondre à leur question sur leur territoire (le 26/03/2021)
- Suite à la sollicitation de la Communauté de commune Sud Gironde (Guillaume FARIGOT), La technicienne a réalisé une visite terrain suite à l'érosion de la digue le long du Galouchey (commune de Verdélais) et a échangé à plusieurs reprises à ce sujet
- La technicienne a rappelé la réglementation et accompagné les élus de la commune de Verdélais suite à la présence d'un remblai en zone d'expansion de crue du Galouchey.
- La technicienne a accompagné la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac suite à la découverte de déchets animaux dans le Siron.

3.5.5 Suivi des projets sur le territoire :

❖ Extension du site Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » :

La technicienne a participé aux réunions de concertation organisée par le SMEAG dans le cadre de l'extension du site Natura 2000 « Garonne en Nouvelle Aquitaine ». Les réunions ont eu lieu le 10/06/2021 et le 24/11/2021.

❖ Piste cyclable entre Saint-Macaire et Castets-et-Castillon :

Dans le cadre d'un projet de création de piste cyclable du Département de la Gironde entre Saint-Macaire et Castets-et-Castillon, la technicienne a participé une réunion en visioconférence le 01/06/2021.

4 AUTRES ACTIONS MENEES PAR LA TECHNICIENNE

4.1 Communication

Plusieurs articles de communication ont été réalisés sur le site internet du syndicat <http://www.epidropt.fr/> et sur la page Facebook du syndicat.

4.2 Animations et éducation à l'environnement

Cette année, aucune animation « nature » ou « éducation à l'environnement » n'a été menée par la technicienne.

Cependant, la technicienne a coordonné les écoles intéressées et les Fédérations de Pêche Départementale pour la réalisation d'animations scolaires « environnement et développement durable » financées par le syndicat Mixte du Dropt Aval.

Au total, ce sont 8 écoles en Gironde et 8 écoles en Lot-et-Garonne qui vont bénéficier d'animations gratuites sur le thème de l'eau et l'environnement dans ce cadre.

En Dordogne, la Fédération de pêche Départementale réalise ces animations gratuitement. Cette information a été donnée aux écoles du territoire par mail.

4.3 Soutien aux actions du syndicat

Des actions sur le territoire du syndicat Epidropt ont été menées par la technicienne en appui aux missions du technicien rivière et du directeur :

- Affichage pour l'enquête publique du SAGE Dropt (février 2021)
- Bathymétrie du lac du Brayssou avec le Département 47
- Etude cartographique de la bathymétrie sur les lacs de la Ganne et du Lescouroux
- Etude cartographique de l'évolution de l'occupation des sols agricoles sur le bassin versant du Dropt
- Réalisation de cartographies diverses
- Laisses de crues (crue de février 2021) sur le bassin versant du Dropt
- Plantation de boutures sur le Dropt domaniale
- Suivi d'une mortalité de poissons sur le bassin versant du Dropt (Dourdenne - 47)

4.4 Réunions partenaires

La technicienne a participé à différentes réunions concernant les thématiques liées à la gestion, le suivi et la réglementation sur le territoire :

- Réunion Stratégie Régionale de la Biodiversité, le 19/10/2021.
- Réunion Fabrique Prospective « *La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux* » - commune de Gornac le 27/05/2021

5 Bilans humains et matériels

Le temps d'actions de la technicienne sur ces missions a représenté 110 jours en 2021. La répartition de ces jours dans les différentes missions est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Nombre de jours passés sur les différentes actions en 2021

Missions	Actions		Nombre de jours
Zones humides	Inventaire des zones humides - temps de bureau	12	60
	Inventaire des zones humides - temps de terrain	38	
	Assistance technique	8	
	Réunions partenaires	1	
Affluents de Garonne	Suivi de l'élaboration du PPGCE - temps de bureau et réunions	8	37
	Suivi de l'élaboration du PPGCE - terrain	3	
	Elaboration et suivi des programmes de travaux - temps de bureau	12	
	Elaboration et suivi des programmes de travaux - temps de terrain	6	
	Assistance technique	6,5	
	Réunions partenaires	1,5	
Autres actions	Communication	1	14
	Animation éducation l'environnement	3	
	Soutien technique	6	
	Réunions partenaires	1	
	Bilan et programmation	3	
TOTAL			110

Au total, pour la réalisation des missions, 7 425 km ont été parcouru.

6 Orientations pour 2022 (0,5 ETP)

Le tableau 7 présente les orientations d'actions pour le poste de technicienne Zones Humides en 2022.

Tableau 7 : Orientation d'action pour l'année 2022.

Missions	Actions
Zones humides	Poursuivre l'inventaire des zones humides. Liste des bassins versants concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Andouille (33) - Ségur (33) - Le Dropt et ses petits affluents en Gironde (33) - Le ruisseau de la Lane (33) - L'Escourroux (24 et 47) - La Bournègue (24 et 47) - La Banège (24)
	Cette programmation permet de finaliser les inventaires sur la rive droite du Dropt. Ceci représente 292 km de cours d'eau.
	Fournir une assistance technique aux communes et EPCI.
	Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation des zones humides (en concertation avec le SAGE Dropt : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une synthèse des stratégies possibles et définir celles engagées sur le territoire - Proposer un PAEC « Enjeux biodiversité » sur l'amont du territoire
	Développer la communication sur cette thématique auprès des communes et des usagés : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer via le site internet et Facebook - Réaliser une journée d'animation avec les élus
	Faire émerger des projets de restauration de zones humides.
	Réaliser une veille réglementaire sur les zones humides du territoire.
Affluents de Garonne	Lancer l'enquête publique portant sur le PPGCE « Affluents de Garonne »
	Réaliser du terrain pour poursuivre l'appropriation du territoire et les secteurs à enjeux
	Mettre en œuvre et suivre les travaux prévus à la programmation 2022 (cf. rapport)
	Elaborer la programmation 2023 et réaliser les demandes de subventions
	Animer le PPGCE sur le territoire pour programmer de nouvelles actions (plantation de haies et ripisylve, restauration de la continuité écologique, ...)
	Fournir une assistance technique aux communes et EPCI du territoire
Autres actions	Poursuivre la mise en place d'animations environnement sur le territoire avec des structures externes.
	Prendre part à des manifestations lors d'évènements
	Développer les outils de communication du syndicat : créer des outils pédagogiques, acquérir un matériel
	Fournir un appui au technicien et au directeur lorsque nécessaire
	Elaborer la programmation 2023 et dresser le bilan 2022
	Suivre les projets sur le territoire.